## DEC160988DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Valérie MERLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie ».

## LE DIRECTEUR.

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

 $\mbox{\sc Vu}$  l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie » et nommant Monsieur Matthieu POUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du .....;

Considérant que **Madame Valérie MERLE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 29 mars au 05 mai 1999** ;

## **DECIDE:**

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein

69609 Villeurbanne cedex T 04 72 44 56 00

F. 04 78 89 47 69

www.dr7.cnrs.fr

BP 61335

Article 1<sup>er</sup>: Madame Valérie MERLE, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5138 intitulée « Archéologie et Archéométrie », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame Valérie MERLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Valérie MERLE** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 30/05/2016 Le directeur de l'unité Matthieu POUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

> Dépasser les frontières Advancing the frontiers